Vol. II. No 1.

Lettre Pastorale

de

Monseigneur Guillaume Forbes

Archevêque d'Ottawa

sur

l'Université d'Ottawa

GUILLAUME FORBES

Par la grâce de Dieu et l'autorité du Siège Apostolique, Archevêque d'Ottawa.

Au clergé séculier et régulier et aux institutions d'enseignement de Notre diocèse, paix et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers Frères,

C'est avec une joie bien vive que Nous venons vous entretenir d'une oeuvre très importante, parfaitement connue de vous tous, et dont la prospérité Nous tient d'autant plus au coeur qu'elle est la source d'abondants et précieux avantages pour l'Eglise, et, en particulier, pour Notre diocèse : Nous voulons parler de *l'Université d'Ottawa,* dont Nous sommes le Grand Chancelier, et qui, à titre d'Institution d'enseignement catholique supérieur, a un droit primordial à Notre sollicitude de premier Pasteur du diocèse.

L'histoire de l'Université d'Ottawa vous est déjà familière, au moins dans ses grandes lignes. Le modeste collège de Bytown, érigé en 1848 par le fondateur même de ce diocèse, Mgr Joseph-Eugène Guigues, de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, fit de rapides et remarquables progrès, réalisant à souhait les espérances de ses dévoués et clairvoyants promoteurs. En raison de ses succès premiers, qui, en témoignant du sérieux et de la solidité de l'oeuvre, promettaient un avenir encore plus brillant et plus fécond, le Collège fut bientôt élevé à la dignité d'Université civile par un acte du Parlement d'Union, le 4 août 1866, que sanctionna le Vicomte Monck, Gouverneur Général, le 15 du même mois.

La nouvelle Université entra immédiatement en possession de ses privilèges: dès le mois de septembre suivant, la Faculté des Arts recevait ses premières inscriptions, et, à la fin de la même année académique, elle conférait les premiers grades. Dans la suite, l'Université produisit les fruits qu'on en attendait: de nombreux gradués en sortirent, qui honorèrent par leur culture intellectuelle et leur esprit chrétien les différentes carrières libérales, politique, ecclésiastique ou religieuse. Rome suivait attentivement ses progrès et appréciait ses mérites; elle fournit la preuve de sa sollicitude lorsqu'en 1883, le Pape Léon XIII, d'heureuse mémoire, conféra, par un décret spécial, au Révérend Père Tabaret, O.M.I., le titre de Docteur en Théologie.

La distinction accordée par le Souverain Pontife au Recteur de l'Université d'Ottawa, présageait de l'honneur dont l'institution elle-même devait être bientôt l'objet. En effet, par ses Lettres Apostoliques *Cum Apostolica Sedes* données sous l'anneau du Pêcheur, le 5 février 1889, Léon XIII, après avoir hautement proclamé les mérites de l'Université d'Ottawa, l'érigeait

canoniquement en Université Catholique, lui octroyant le pouvoir de conférer dans toutes les branches des sciences sacrées le titre de Maître et les autres grades académiques selon les statuts et les lois coutumières des universités.

Il Nous est particulièrement agréable de citer ici les paroles de paternelle bienveillance avec lesquelles le Souverain Pontife acquiesça aux prières qui lui avaient été adressées à ce sujet: "Nous avons pensé, écrit Léon XIII, que Nous devions accueillir favorablement ces suppliques. Nous savons, en effet, dans quelles conditions favorables se trouverait placée une Institution d'enseignement supérieur, en cette noble ville d'Ottawa, honorée à la fois de la Chaire Archiépiscopale et du gouvernement civil, laquelle, en raison de sa situation géographique, s'élève comme au milieu des autres villes canadiennes et offre un accès facile à tous les visiteurs, et qui, enfin, grâce à la présence des personnages les plus distingués qui siègent dans les assemblées du gouvernement suprême ou participent à l'administration des choses publiques, hérite d'une dignité qui ne manque pas de splendeur. Nous savons aussi, avec quelle application Nos fils bien-aimés, les religieux de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, travaillent depuis 1848 à la bonne formation de la jeunesse, prodiguant généreusement, pour le succès de cette oeuvre salutaire, et leur industrie et leurs biens; combien les Supérieurs de cette Congrégation ont toujours eu à coeur d'inculquer profondément chez leurs sujets la soumission et le respect envers le Saint-Siège et l'autorité épiscopale, de former pour ce Collège d'Ottawa des professeurs distingués, dont plusieurs ont conquis leurs titres académiques dans cette Ville Mère, à l'Université Grégorienne de la Compagnie de Jésus, et de veiller aussi à ce que l'enseignement de la philosophie

et de la théologie fusse toujours puisé aux sources de la doctrine de S. Thomas d'Aquin: toutes ces considérations nous expliquent clairement comment l'enseignement des Docteurs d'Ottawa a pu former de nombreux et remarquables élèves, qui ont su honorer et faire estimer leurs Maîtres". (1)

En l'année 1891, le même Léon XIII, par de nouvelles Lettres Apostoliques *Cum Nobis,* données également sous l'anneau du Pêcheur, le 12 juin, daignait confirmer et approuver les Statuts soumis par l'Université, et instituait patronne principale de l'Université, la Bienheureuse Vierge Marie Inmaculée, lui assignant comme autres titulaires, saint Joseph, le patron du Collège naissant, et saint Thomas d'Aquin, le patron des Ecoles Catholiques.

Cette oeuvre souverainement importante, fondée et développée par un si grand labeur et au prix de sacrifices prolongés, sembla devoir périr en un seul jour, lorsque le 2 décembre 1903, un violent incendie détruisit de fond en comble tous les édifices, causant, par surcroît de malheur, la mort de deux professeurs, religieux de la Congrégation des Oblats. Calamité vraiment regrettable, presque désespérante! Au moment où l'Université,—une fois soustraite aux dures exigences imposées par les débuts et les progrès d'une oeuvre, dont le dévouement et le renoncement absolu constituent la principale ressource,—pouvait enfin respirer plus à l'aise et prendre son essor vers les cimes plus hautes de l'enseignement supérieur, elle se voyait impitoyablement contrainte à tout recommencer et à tout refaire. Mais, le courage ne manqua pas. On se remit à l'oeuvre, avec l'ambition généreuse d'édifier plus beau et plus vaste. Il a fallu trente ans, pour dresser les imposantes constructions actuelles, qui, en dépit de leur état d'ina-

---

(1) Lettres Apostoliques **Cum Apostolica Sedes,** 5 fév. 1889.

chèvement, demeurent l'un des plus magnifiques ornements de la Capitale.

Le 24 mai 1931, Sa Sainteté le Pape Pie XI, glorieusement régnant, publia la Constitution Apostolique *Deus Scientiarum Dominus,* suivie des *Ordinationes* de la Sacrée Congrégation des Séminaires et des Universités, dans le dessein de réorganiser le programme des études dans les Universités et les Facultés ecclésiastiques. L'Université d'Ottawa entra franchement dans les vues du Saint-Siège, et, dès le mois de juin 1932, présenta ses Statuts, parfaitement harmonisés avec les prescriptions des dits documents pontificaux, à la Sacrée Congrégation des Séminaires et des Universités, qui les agréa, non sans manifester sa satisfaction de la façon la plus encourageante. Puis, ce fut au tour de la Charte civile d'être mieux adaptée aux conditions présentes; le projet de refonte, discuté devant les chambres du Parlement Provincial d'Ontario durant la dernière session, reçut son assentiment et fut sanctionné par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, le 18 avril 1933.

Munie de ses deux Chartes ecclésiastique et civile ainsi refondues, l'Université d'Ottawa est en possession de tous ses titres authentiques, qui en font, au centre même de la Capitale du Canada et de Notre ville épiscopale, l'*Institution officielle* de l'enseignement universitaire catholique, tant dans l'ordre civil que dans l'ordre ecclésiastique. Elle s'impose donc à votre attention et à Notre sollicitude pastorale, non comme une entreprise privée, mais bien comme une institution publique, qui détient ses lettres patentes des autorités supérieures de l'un et de l'autre pouvoir; elle n'est pas une oeuvre d'intérêt particulier, mais général, dont les bienfaits sont de la plus haute importance pour la religion elle-même, étant une Institution confessionnellement catholique.

Ces considérations vous auront fait saisir les raisons graves qui non seulement Nous portent personnellement à entourer de Notre dilection cette Université catholique, mais qui Nous font un devoir de réclamer avec insistance l'encouragement que chacun est en mesure de lui donner. Sans aucun doute, les Révérends Pères Oblats, qui ont, jusqu'ici, supporté le plus lourd du fardeau, seront toujours disposés à faire les sacrifices nécessaires et continueront à travailler sans relâche afin que l'oeuvre édifiée se maintienne à la hauteur de son rôle et prospère de toutes manières. Cependant, pour avoir l'assurance d'un plein rendement, l'Université doit recevoir aussi la collaboration loyale et généreuse de tous ceux qui peuvent s'y intéresser. D'ailleurs, c'est là une constatation évidente, toute Université a besoin de coopération et ne peut espérer remplir adéquatement sa noble tâche que si les forces et les ressources circonvoisines se concentrent sur elle dans une large mesure. L'Université d'Ottawa est heureusement établie parmi nous. Elle a déjà produit des fruits dignes d'éloges, et possède aujourd'hui un organisme parfaitement adapté à son ambiance, et capable d'une grande fécondité, si, toutefois, on sait lui apporter le concours désirable et ardemment souhaité.

Peut-être faudrait-il parler de l'appui financier qui pourrait être apporté à l'oeuvre universitaire? Les Facultés civiles, dont l'installation et la mise en activité sont si coûteuses, attendent les secours pécuniaires pour s'implanter et donner à notre population catholique l'opportunité de puiser chez nous un enseignement supérieur en complète harmonie avec ses besoins et, surtout, profondément pénétré d'esprit chrétien. Aujourd'hui, cependant, Nous désirons attirer votre attention d'une façon toute particulière sur les trois Facultés ecclésiastiques de Théologie Sacrée, de Droit Canonique

et de Philosophie Scolastique, réorganisées, comme Nous le disions au commencement de cette Lettre, d'après les programmes imposés par le Saint-Siège, et installées dans les locaux mêmes de l'Université.

Les deux Facultés de Théologie et de Philosophie ont déjà fonctionné avec succès durant cette dernière année académique, tandis que la Faculté de Droit Canonique inaugurera ses cours dès le mois de septembre prochain. Ce qui recommande ces Facultés à Notre estime est le double fait qu'elles soient organisées totalement en dehors des cours ordinaires de séminaire ou de scolasticat, reproduisant les programmes mêmes des universités romaines; et, ensuite, qu'elles disposent, pour les différentes Chaires d'enseignement, de Professeurs nombreux et dûment qualifiés, en possession de leurs titres académiques, et la plupart, diplômés des universités de Rome. A ce sujet, Nous ne doutons pas que les paroles, adressées en 1926 par Son Eminence le Cardinal Bisleti, Préfet de la Sacrée Congrégation des Séminaires et des Universités, à Notre prédécesseur immédiat, Mgr Emard, de vénérée mémoire, puissent s'appliquer à tous les Maîtres actuels: "Il ne vous manque pas non plus, disait Son Eminence, d'excellents Maîtres, qui, pénétrés d'une doctrine saine, puisée à la source très pure de l'Aquinate, savent la communiquer d'une façon appropriée à leurs élèves. Nous savons, en effet, comment les religieux Oblats de Marie Immaculée, auxquels vous décernez vous-même de justes éloges, excellent, chez vous comme partout ailleurs, par leur attachement profond à la doctrine de l'Aquinate,..." (2)

Il Nous reste à vous demander présentement de bien vouloir donner votre pleine adhésion à ces Facultés Pontificales, établies par le Saint-Siège dans Notre ville

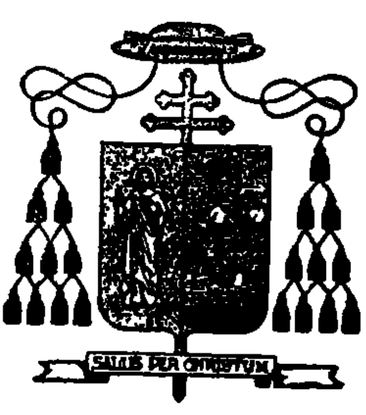
---

(2) Lettre du Cardinal Bisleti à Mgr Emard, le 22 février 1926; cf. Circulaire du diocèse d'Ottawa, No 37, suppl.

épiscopale d'Ottawa, et dont le succès Nous intéresse beaucoup comme il doit être ardemment désiré de tous ceux qu'anime l'amour désintéressé et sincère du bien de l'Eglise. C'était là, d'ailleurs, l'intention de Notre vénéré prédécesseur Mgr Duhamel, d'heureuse mémoire, que les différentes institutions d'enseignement auxquelles il donnait libéralement asile dans son diocèse fournissent les éléments indispensables au fonctionnement de l'Université Pontificale qu'il s'était préoccupé d'établir à Ottawa. Et cette même pensée a été exprimée à maintes reprises, avec une autorité particulièrement digne de notre confiance et de notre respect, par le très distingué représentant du Souverain Pontife au Canada, Son Excellence Mgr Cassulo, Délégué Apostolique, qui n'a jamais manqué l'occasion d'encourager dans ce sens précis l'oeuvre de l'Université d'Ottawa.

Nous avons donc la douce et ferme confiance que tous se feront un devoir de seconder efficacement ces vues et d'apporter à Notre chère Université une adhésion vraiment effective en favorisant, d'après les Statuts de l'Institution, le recrutement aussi intense que possible de ses Facultés ecclésiastiques; et Nous sommes persuadé qu'un tel concours, généreusement et loyalement donné, sera béni de Dieu et de la Vierge Immaculée, et contribuera largement au bien et à l'honneur de l'Eglise dans la Capitale canadienne et Notre ville épiscopale.

Donné à Ottawa, en la fête des saints apôtres, Pierre et Paul, le 29 juin de l'année 1933.



† GUILLAUME FORBES,

Archevêque d'Ottawa.